

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abeba, ETHIOPIE BP: 3243 Tel.: (251-11)5 51 38 22/ ext. 615 Telecopie: (251-11)5 51 93 21/ 5514227
Courriel : situationroom@africa-union.org

**ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR SMAIL CHERGUI,
COMMISSAIRE A LA PAIX ET A LA SECURITE,**

**A LA PREMIERE REUNION DU GROUPE DES GARANTS DE LA MISE EN
ŒUVRE DE L'ACCORD CADRE POUR LA PAIX ET LA COOPERATION POUR LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) ET LA REGION,**

**ADDIS ABEBA,
1^{er} DECEMBRE 2014**

- Excellences MM. les Ministres de l'Angola et du Zimbabwe,
- M. l'Envoyé spécial des Nations unies pour la région des Grands Lacs,
- Madame et M. les Secrétaires exécutifs de la SADC et de la CIRGL,
- M. le Représentant spécial de l'UA pour la région des Grands Lacs,
- Mesdames, Messieurs.

Permettez moi de saisir l'occasion de la première réunion du groupe des Garants de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo (RDC) et la région, pour vous souhaiter la bienvenue à la Commission de l'Union africaine (UA) à Addis Abéba. Votre participation à la présente réunion, à la suite de notre invitation, est un témoignage éloquent de votre détermination à mettre en œuvre vos engagements au titre de l'Accord cadre. Soyez en vivement remerciés.

Je voudrais également saluer la présence au sein de notre groupe des Garants, de l'Ambassadeur Saïd Djinnit, dont la longue carrière au sein de l'OUA/UA est connue de tous. Vous comprenez donc qu'en notre nom à tous, je me réjouis de pouvoir compter parmi notre groupe un acteur si émérite de tant d'œuvres et d'initiatives de l'OUA/UA en faveur des processus de paix et de réconciliation nationale dans nombre de pays de la région des Grands Lacs et de la SADC.

- Messieurs les Ministres,
- Mesdames et Messieurs,

Je suis également heureux que notre réunion se tienne dans ce contexte crucial qui requiert que nous attirions l'attention des parties à l'Accord-cadre et des pays de la région, ainsi que de la communauté internationale dans son ensemble, sur l'urgence de prendre une série d'actions décisives pour donner tout leur sens aux engagements souscrits à Addis Abéba, le 24 février 2013, et imprimer une nouvelle et forte dynamique à la mise en œuvre de l'Accord-cadre. En effet, autant il convient de reconnaître et de louer les progrès accomplis dans les processus de paix dans la région, et dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre, autant il y a lieu de souligner leur extrême fragilité et le grand risque de leur rapide réversibilité si nous différions encore le moment d'affronter avec détermination les grands défis que nous avons en face de nous.

A ce propos, je voudrais rappeler qu'à un mois de l'échéance du 2 janvier 2015 fixée aux Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), le processus de leur désarmement volontaire est quasiment dans l'impasse. Pendant ce temps, nous n'avons pas toute la visibilité nécessaire sur l'action que les Forces armées de la RDC (FARDC)

appuyées par la Brigade d'intervention de la MONUSCO envisagent de mener conformément au mandat que leur a conféré la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies, entre autres, de neutraliser les forces négatives actives dans l'Est de la RDC.

Dans le même cadre, il ya lieu de souligner l'absence de progrès notables dans la mise en œuvre des déclarations de Nairobi du 12 décembre 2013, signées sous l'égide des Présidents en exercice d'alors de la SADC et de la CIRGL, et qui avaient couronné le dialogue direct de Kampala entre le Gouvernement congolais et l'ex mouvement rebelle du M23. Les anciens combattants de ce mouvement qui avaient quitté la RDC après leur défaite, se trouvent toujours en Ouganda et au Rwanda sans le statut formel de réfugiés.

En outre, les rebelles ougandais des Forces démocratiques alliées (ADF) dont les positions et la structure de commandement avaient été fortement affectées par les opérations conduites par les FARDC appuyées par la Brigade de la MONUSCO, ont repris et même amplifié leurs exactions contre les populations civiles dans plusieurs localités de la Province du Nord Kivu, dont la ville de Béni et ses environs où une centaine de personnes viennent d'être tuées et horriblement mutilées. Ces exactions ont occasionné des centaines de blessés et des milliers de déplacés.

Ces développements peu encourageants pour le processus de paix dans la région et pour la mise en œuvre effective de l'Accord-cadre interviennent au moment où, d'une part, le Rwanda manifeste son incompréhension face à ce qu'il appelle la frilosité de la communauté internationale vis-à-vis des FDLR, et d'autre part, l'Ouganda exprime sa lassitude à continuer à abriter les ex rebelles du M23 sans perspective crédible de solution liée notamment aux questions de l'amnistie et du processus DDR, deux points majeurs des déclarations de Nairobi du 12 décembre 2013.

- Messieurs les Ministres,
- Mesdames et Messieurs,

Dans ce contexte que je viens d'évoquer très brièvement, je souligne que, dans l'unité à renforcer et à consolider, nous devons être fermes et déterminés à ne plus ni attendre, ni reculer. A cet égard, nous avons de notre côté la force et le droit que nous confèrent : (i) les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, dont la 2098 (2013) ; (ii) les nombreux communiqués et communiqués de presse du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA ; (iii) les nombreuses déclarations et décisions de la

CIRGL et de la SADC, ainsi que celles conjointes de ces deux organisations sous régionales.

Toutefois, en engageant l'action coercitive envisagée contre les FDLR notamment, nous devons tirer les leçons des maigres succès et des importants échecs de toutes les opérations antérieures contre cette force négative. A cet égard, en me limitant à l'année 2009 et aux deux premiers mois de 2010, je voudrais rappeler que trois opérations majeures ont été engagées contre les FDLR, dont celle connue sous le nom de code « *UMOJA-WETI* » qui a duré 35 jours et impliqué aux côtés des FARDC, d'importantes forces de l'armée rwandaise. Deux de ces opérations, « *Kimia II* » et « *Amani Leo* » avaient eu d'importants coûts humains, principalement parmi les populations civiles alors victimes des féroces répressions exercées contre elles par les FDLR. Elles avaient également fortement affecté les conditions de travail des organisations humanitaires travaillant auprès des populations vulnérables. En plus de ces nombreux dommages, l'opération « *Umoja-Weti* » avait aussi été marquée par un coût politique très important en RDC dont les autorités préparaient alors les deuxième élections générales post crise. En fait, contrairement à ce qui était attendu, plusieurs opérations conduites jusque là n'ont affecté ni les noyaux durs des combattants radicaux, ni la chaîne de commandement des FDLR.

Pour minimiser ces risques qui, s'ils arrivaient éventuellement, pourraient gravement affecter la crédibilité de la communauté internationale, j'estime que nous pourrions utilement nous inspirer des conclusions du rapport de la Mission de reconnaissance que l'UA avait dépêchée en République démocratique du Congo (RDC), au Rwanda, en Ouganda et au Burundi, dans le cadre du suivi de la décision de la 23^{ème} réunion du CPS, tenue au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, à Libreville, le 10 janvier 2005. Cette décision du CPS donnait mandat à l'UA, entre autres, « d'éradiquer les forces négatives, y compris les FDLR ». La Mission de reconnaissance comprenait des politiques et des officiers de haut niveau représentant les 5 régions du continent.

En guise de conclusion de mon introduction, je voudrais rappeler, en tenant compte de la composition de la présente réunion, que la région de l'Afrique centrale était représentée par d'éminents militaires désignés par l'Angola pour faire partie de la Mission de reconnaissance. Je rappellerais également que l'Ambassadeur Saïd Djinnit ici présent, avait été l'initiateur et le pilote émérite de cette Mission de reconnaissance dont il connaît parfaitement les conclusions du rapport dont je suggère que nous nous inspirions des conclusions.

Je vous remercie.